

Zeitschrift: Le mouvement féministe : organe officiel des publications de l'Alliance nationale des sociétés féminines suisses

Herausgeber: Alliance nationale de sociétés féminines suisses

Band: 28 (1940)

Heft: 568

Artikel: Le service d'aide intellectuelle aux prisonniers de guerre du Bureau international d'éducation

Autor: [s.n.]

DOI: <https://doi.org/10.5169/seals-263731>

Nutzungsbedingungen

Die ETH-Bibliothek ist die Anbieterin der digitalisierten Zeitschriften. Sie besitzt keine Urheberrechte an den Zeitschriften und ist nicht verantwortlich für deren Inhalte. Die Rechte liegen in der Regel bei den Herausgebern beziehungsweise den externen Rechteinhabern. [Siehe Rechtliche Hinweise.](#)

Conditions d'utilisation

L'ETH Library est le fournisseur des revues numérisées. Elle ne détient aucun droit d'auteur sur les revues et n'est pas responsable de leur contenu. En règle générale, les droits sont détenus par les éditeurs ou les détenteurs de droits externes. [Voir Informations légales.](#)

Terms of use

The ETH Library is the provider of the digitised journals. It does not own any copyrights to the journals and is not responsible for their content. The rights usually lie with the publishers or the external rights holders. [See Legal notice.](#)

Download PDF: 05.05.2025

ETH-Bibliothek Zürich, E-Periodica, <https://www.e-periodica.ch>

des femmes en matière communale, cantonale ou fédérale paraît chose tout aussi naturelle, simple et tranquille, et où ses pires adversaires actuels s'étonneraient eux-mêmes de l'opposition opiniâtre qu'ils lui avaient manifestée ? de même que nous nous étonnons de l'opposition tout aussi opiniâtre encore faite aujourd'hui à l'éligibilité des femmes aux Conseils de paroisse chez nos voisins du canton de Vaud, ou plus près encore, chez nous, à leur éligibilité au Consistoire ?...

71 femmes ont été élues conseillères de paroisse et 24 suppléantes soit au total 95, dans les 27 paroisses de l'Eglise nationale. Un seul Conseil, celui de la paroisse de Chancy, ne compte pas de femme conseillère, mais seulement des suppléantes, alors que dans d'autres Conseils, la proportion féminine n'est pas loin du maximum fixé par le règlement pour éviter — précaution d'antan ! — l'invasion féminine dans les Conseils et la majorisation de l'élément masculin ! L'augmentation en tout cas est notable sur les chiffres des élections précédentes, puisqu'en 1935 80 femmes (53 conseillères et 27 suppléantes) avaient été élues, et 75 seulement (51 conseillères et 24 suppléantes) en 1931. Et il est tout spécialement intéressant de relever que cette augmentation porte sur les conseillères de paroisse, ce qui prouve bien la valeur attachée à leur collaboration, et la disparition graduelle de l'absurde préjugé d'autrefois. Cela est de bon augure.

Cela est de bon augure surtout pour la dernière étape à franchir pour que l'Eglise de Genève cesse de faire entre ses fidèles une distinction indigne d'elle en s'opposant à l'entrée des femmes au Consistoire. Car, à la suite de péripéties diverses, le projet que l'on nous avait promis de soumettre à la votation des électeurs et électrices en automne 1939, a été, paraît-il retiré, mais pour être repris, nous allons en être assurés, par le nouveau Consistoire. Or celui-ci comptant quelques féministes convaincus, notamment parmi les délégués des paroisses, il nous est permis d'avoir bon espoir.

E. Gd.

L'âge minimum des travailleurs

Sur la proposition du Département fédéral de l'Economie publique, le Conseil fédéral a adopté le règlement d'application de la loi fédérale du 24 juin 1938 sur l'âge minimum des travailleurs. Cette loi est entrée en vigueur le 1^{er} mars dernier, sauf dans quelques cantons, tels que Genève, le Tessin, Bâle-Campagne, etc., et dans quelques districts du Jura bernois, pour lesquels la date d'entrée en vigueur a été retardée au 1^{er} mars 1941.

Selon ce règlement d'application, la loi fédérale de 1938 s'applique à dix catégories de travaux auxquels ne peuvent être employés des enfants de moins de quinze ans : nous y relevons les ventes et débits et plein air, le commerce ambulatoire, les banques ou les bourses, les bureaux, les administrations de journaux, les fabriques, les établissements d'horticulture, les travaux de construction, les entreprises de transport, les entreprises de divertissements de tout genre, les établissements de sport, etc., etc. En revanche les travaux ni de l'agriculture, ni de la sylviculture, ni du service de maison ne sont soumis aux dispositions de la loi, qui ne régissent pas non plus le tra-

vail des enfants de moins de quinze ans dans leur famille. Il est encore prévu que des enfants de moins de quinze ans, mais âgés de quatorze ans révolus, peuvent être employés à des travaux accessoires légers, sous la responsabilité du chef d'entreprise, qui doit veiller à ce qu'ils ne soient ni surmenés, ni exposés à de mauvais exemples, ou à de mauvais traitements, à ce qu'il ne leur soit remis aucun travail à faire à domicile, et à ce que ceux qui sont encore astreints à suivre l'école ne soient pas employés plus de deux heures par jour les jours de classes, et pas plus de cinq heures par jour durant les vacances scolaires. Les cantons peuvent d'ailleurs interdire tout travail à des enfants de moins de quinze ans. Ce sont eux qui sont chargés de l'exécution de la loi fédérale sur le travail des enfants de quinze ans.

(Renseignements communiqués par l'Office suisse des Professions féminines).

Aidez-nous à faire connaître notre journal et à lui trouver des abonnés.

liaire. Le travail exécuté est bénévole et l'on prend grand soin d'éviter toute concurrence possible aux sans travail. Les femmes qui sont déjà enrôlées dans une organisation reconnue ne sont pas inscrites individuellement : ainsi les « Lottas Svård » sont notées uniquement comme groupement. La tenue du registre est confiée à des commissions qui existent dans les différentes régions du pays et, si besoin en est, dans les communes. Ces commissions travaillent de façon indépendante tout en collaborant avec les institutions locales qui ont besoin de l'aide des volontaires féminines ; elles restent en contact avec l'organisation centrale du service auxiliaire, soit le Centre de liaison des femmes finlandaises pour le service auxiliaire, qui garde la haute direction de cette activité. Une vingtaine de femmes font partie du comité directeur de cette vaste organisation et le Lyceum Club d'Helsinki a offert son local pour qu'elle puisse s'y installer.

Vingt-cinq conductrices de la Croix-Rouge ont suivi un cours de „fourrières“

La Revue Automobile suisse donne les détails suivants sur ce cours qui a préparé des femmes à remplir des fonctions de première utilité dans les colonnes sanitaires :

On sait que la fonction de fourrier dans l'importance quelle unité est loin d'être une sinécure ; aussi les conductrices convoquées à ce cours n'eurent-elles plus l'occasion de faire montre de leurs capacités d'automobilistes, du fait qu'elles durent consacrer presque chaque journée à l'étude, en classe, du système de comptabilité que nécessite la nouvelle tâche qui va être la leur.

A ce cours, signalons-le, un certain nombre

de soldats participèrent et les conductrices romandes prirent même leurs leçons en compagnie des hommes parlant français, afin de former ensemble une classe en nombre suffisant. Cette classe mixte ne présentait aucun des inconvénients que certains pourraient supposer et l'on nous assure que les hommes, déferents et polis, ne manquèrent jamais l'occasion d'aider leurs collègues féminines lorsqu'une difficulté quelconque surgissait au cours des leçons. Nous nous plaisions à signaler une fois de plus cette franche collaboration et cette compréhension mutuelle que les temps actuels et la guerre plus particulièrement imposent à tous les pays.

...Le cours, donné pour les Romandes par un lieutenant de La Chaux-de-Fonds, permit à chacune de se familiariser avec toute l'organisation d'une troupe sanitaire. Les questions d'achat de subsistance, de paille, du choix des cantonnements, de la composition des menus et surtout du paiement de la solde, furent détaillées alternativement. C'est ainsi qu'une comptabilité d'un type modèle put être créée pour chacune et qui comprend les activités et besoins divers d'une colonne de conductrices de la Croix-Rouge pendant une période de solde de dix jours. Ce modèle sera sans doute utile en maintes occasions.

De temps à autre les leçons étaient coupées par la pratique d'un peu d'école de soldat. Avec ce cran et cet enthousiasme nés de toute collectivité, chaque conductrice s'appliqua à parfaire son apprentissage militaire. A d'autres reprises c'étaient des colonels-instructeurs qui faisaient irruption dans les salles et posaient des questions aux élèves. Ces interrogatoires remplacèrent l'examen final et permirent malgré tout une distinc-

vote... qui hélas ! subit le même sort que tous les projets de ce genre chez nous !

Et maintenant que le voilà seul, privé de son admirable et fidèle compagne, tous nos lecteurs voudront certainement lui dire avec émotion leur sympathie et leur reconnaissance.

E. Gd.

IN MEMORIAM

M^{me} B. Suter-Ruffy

C'est avec beaucoup de regret que nous avons appris le décès survenu à Lausanne d'une de nos abonnées de la première heure, M^{me} Suter-Ruffy. Car bien que nous ne l'ayons, croyons-nous, jamais rencontrée personnellement, nous savions toute la sympathie active qu'elle portait aux idées que nous défendons, et que partageait pleinement son mari, M. Anton Suter, avec lequel il nous fut donné alors de collaborer parfois, aux temps lointains des campagnes de presse ou de conférences d'ordre social et féministe lancées par des hommes tels qu'Auguste de Morsier ou Alfred de Meuron.

M^{me} Suter faisait partie, sauf erreur, de ce petit groupe de futures féministes lausannoises auquel appartenait aussi, du temps de ses études à l'Ecole Vinet, la comtesse de Heerdt décédée avant Noël : M^{me} Girardet-Vieille, M^{me} Jeanne Hausmann, et sauf erreur, M^{lle} le Dr. Feyler. Mais sa grande activité fut aux côtés de son mari, dans toute son œuvre tant pour la coopération que pour l'éducation populaire ; et elle contribua de toutes ses forces à seconder ses efforts dans ces domaines. C'est à l'initiative comme à la générosité de M. et de M^{me} Suter, que Lausanne a dû sa Maison du Peuple, remarquablement organisée pour des conférences, des cours, en un mot pour toutes les possibilités de développement des milieux moins favorisés par la fortune ; et il faudrait des colonnes de ce journal pour dire tout ce qu'ils ont fait pour l'idée coopérative, en laquelle ils voyaient un principe économique de paix et de justice. Leur dévouement et leur générosité n'a eu d'égal que leur modestie, et l'abnégation avec laquelle ils se sont consacrés à ces causes, eux, les favorisés du sort, est un magnifique exemple pour chacun. N'oublions pas enfin que M. Suter, alors député socialiste au Grand Conseil vaudois, a été l'auteur en novembre 1917 d'une motion reconnaissant aux femmes le droit de

Tilma Hainari

(1862 - 1940)

Une bien triste nouvelle, après tant d'autres, de ce malheureux et héroïque pays, nous arrive de Finlande : celle du décès de M^{me} Tilma Hainari, ancienne présidente du Conseil national des Femmes de Finlande, et qui a tenu sa place en vue dans le mouvement féminin et féministe national et international.

Institutrice dans un petit village de cette Carélie, dont le nom a été si fréquemment prononcé au cours de ces tragiques dernières semaines, Tilma Hainari avait eu le courage d'ouvrir, au temps de la domination russe, une école clandestine, dans laquelle elle enseignait non seulement sa langue maternelle, alors interdite, mais aussi les légendes et les poèmes où l'âme de son peuple a puisé sa force. Plus tard, dans son pays libéré et avec le concours de son mari, elle travailla activement à développer l'éducation populaire, contribua activement à la lutte antialcoolique, à la création de la police féminine, à l'émancipation de la femme ; et une fois les Finlandaises en possession de leurs droits politiques, apporta à plusieurs Commissions gouvernementales un concours précieux. Nous l'avons vue trois ans de suite à Genève, comme l'une des déléguées de son pays à la S. d. N., où elle s'intéressa surtout aux questions humanitaires et sociales. Douce, pacifique, un peu timide, elle répandait autour d'elle un charme prenant, que n'ont point oublié ceux qui eurent le privilège de la rencontrer.

Et hélas ! cette femme, qui avait connu les horreurs de l'autre guerre, qui avait lutté toute sa jeunesse pour l'émancipation de son peuple, a encore eu avant de mourir le chagrin de voir son pays envahi, d'entendre éclater des bombes détruisant et incendiant des maisons et des foyers heureux... Mais quoique très âgée et déjà très ma-

lade, elle est restée sans crainte devant le danger, et c'est avec calme et sérénité qu'elle assura ceux qui l'entouraient à ses derniers moments que « rien de ce qui a été construit avec tant d'amour ne peut périr... ».

M. F.

Dr. Alma Sundquist

Celle-ci, du moins, n'eut pas avant de mourir la douleur de voir sa patrie, la Suède, envahie. Mais que de soucis ont dû assombrir ses derniers jours !

Très appréciée comme médecin, et spécialiste de la lutte antivénérienne, Alma Sundquist fut aussi une féministe militante, qui non seulement combattit énergiquement pour la reconnaissance du droit de vote aux femmes de son pays, mais qui encore défendit avec ardeur les principes de l'égalité des sexes dans le domaine du travail, s'opposant à toute législation protectrice de la femme dans l'industrie, parce qu'elle voyait là un danger d'infériorisation. Et la dernière fois que nous eûmes le privilège de la rencontrer, — ce fut à Stockholm en juin 1939, — nous eûmes de chaudes discussions sur ce sujet.

Ses connaissances approfondies du problème de la prostitution lui permirent de rendre de grands services à la cause qui lui tenait à cœur de l'unité de la morale : c'est à elle en effet que fit appel la S. d. N. pour mener avec deux collègues masculins cette grande enquête sur la traite des femmes en Orient, dont il a été souvent question ici même. Pendant près de deux ans, elle voyagea dans quinze pays d'Asie, et en rapporta une mine inépuisable de renseignements de première main, qui n'ont certainement pas peu contribué à amener la S. d. N. à prendre position contre la réglementation de la prostitution. Ses relations féministes lui furent fort utiles à cette occasion en lui procurant un contact direct, avec de nombreuses femmes, travailleuses sociales, médecins, missionnaires, etc., etc., à même de lui fournir des indications précieuses. C'est avec chagrin que nous venons d'apprendre le départ inattendu de cette femme de cœur, d'intelligence et d'énergie.

E. Gd.

Statistiques...

Le dernier bulletin statistique de la S. d. N. apporte des précisions intéressantes concernant l'influence de la guerre sur certains mouvements financiers. On y relève notamment le recul des dépôts d'épargne dans les pays neutres : mais alors que ce recul est de 20 % en Yougoslavie, de 17 % en Roumanie, de 6 % aux Pays-Bas, en Belgique et en Suède (ces chiffres datent d'avant l'agression de la Norvège) il n'est que de 3 % (le plus faible de tout le tableau que l'on nous présente), pour notre pays. C'est donc dire qu'en Suisse, là où l'on faisait un dépôt sur un carnet d'épargne de 100 fr. avant le 1^{er} septembre 1939, on y a versé 97 fr. après cette date...

Il y aurait donc encore de l'argent dans notre pays. Et pourtant, de combien de côtés nous assure-t-on que si l'on ne renouvelle pas l'abonnement à notre journal, c'est pour motifs financiers ?...

tion entre les concurrentes. Suivant leurs capacités, quelques-unes obtinrent le titre de *comptable*, et les autres d'*aide-comptable*.

Des conférences furent encore faites par des spécialistes sur les vitamines et leur importance dans le choix de la nourriture, sur la circulation du sang, sur les gaz de combat, etc. Une visite à un abattoir était aussi au programme et chaque fourrière apprit ainsi à connaître sur place les différents quartiers de viandes. Des recettes de cuisine furent particulièrement appréciées et ces dames se divertirent fort des quantités nécessaires de chaque aliment — tout s'estimait pour 100 hommes — habituées qu'elles sont au civil à compter par livre, si ce n'est par cuillère à soupe... ou à café !

...Comme le veut la coutume un exercice d'alarme « aggrément » cet apprentissage. Le lendemain de l'enlèvement de la Norvège, et encore sous le coup de l'émotion et de la stupeur causées par l'attaque brusquée de ce paisible pays, les conductrices furent réveillées en sursaut par une alerte aux environs de 4 h. 30. Toutes démontrèrent pendant cet exercice une bonne préparation et c'est satisfaits que se retirèrent les instructeurs.

N'omettons pas non plus de signaler l'exercice en campagne qui permit à chaque fourrier de mettre en pratique les leçons reçues. Il fallut en effet aller dans un village proche et procéder sur place à l'organisation complète de nouveaux cantonnements avec croquis. Chacune avait sa fonction : l'une les logements, une autre l'achat de la paille, une troisième les subsistances, etc.

...Les colonnes de conductrices de la Croix-Rouge sont dotées maintenant d'un sergent et

Le service d'aide intellectuelle aux prisonniers de guerre

du Bureau International d'Education

L'activité du Bureau international d'Education apparaît aujourd'hui plus nécessaire que jamais. En effet, cette institution, qui s'est donnée pour mission de défendre les intérêts de l'éducation dans le monde, ne saurait abdiquer devant le fléau destructeur de la guerre. L'éducation demeure la force positive qui, pendant comme après les hostilités, contribuera à relever les ruines morales accumulées.

Depuis l'ouverture des hostilités, on a pu constater que les Ministères de l'Instruction publique de tous les pays, les autorités scolaires et les éducateurs continuent à s'intéresser comme auparavant à l'œuvre d'information et de collaboration mutuelle entreprise par le Bureau. Toutefois, celui-ci s'est fait un devoir de compléter en temps de guerre cette activité technique par un service d'ordre humanitaire, dont l'action, loin de faire double emploi avec celle d'autres institutions telles que la Croix-Rouge et l'Union internationale de Secours aux Enfants, se coordonnera au contraire avec l'œuvre que le Comité international de la Croix-Rouge accomplit en faveur des prisonniers de guerre.

C'est dans cet esprit que le Comité de Gestion du Bureau international d'Education a pris, lors de sa dernière réunion, la résolution suivante :

Le Comité de Gestion

Décide de créer un Service d'aide intellectuelle aux prisonniers de guerre, en se fondant sur l'article 39 de la Convention relative au traitement des prisonniers de guerre du 27 juillet 1929 ;

Charge le Bureau du Conseil d'assurer, en rapport avec les représentants des pays belligérants intéressés, la réussite de cette initiative ;

Remercie le Conseil fédéral suisse du don de 10.000 francs suisses en faveur de ce Service d'aide ;

Invite les Ministères de l'Instruction publique des pays non belligérants à contribuer à l'œuvre entreprise par le Bureau international d'Education.

Le Bureau se mettra plus spécialement à la disposition des membres du corps enseignant et des étudiants, prisonniers de guerre. Il cherchera à être utile à tous ceux qui auront le devoir de

d'un fourrier. Petit à petit cette troupe féminine prend corps et son organisation définitive est proche. Signalons à ce propos que la tenue militaire de ces conductrices semble finalement fixée avec le pantalon saumur pour l'exercice et la jupe comme tenue de ville. Ainsi la pratique, la logique et le bon goût s'allient fort bien pour satisfaire les préférences de toutes...



Correspondance

Le renchérissement du coût de la vie et l'impôt sur l'alcool

N. D. L. R. — A la suite de la discussion qui s'est engagée sur ce sujet, lors de la récente Conférence des présidentes des Frauenzentralen à Genève, Mlle E. Krähenbühl a bien voulu nous envoyer les précisions suivantes, dont nous la remercions bien vivement.

Montreux, le 22 avril 1940.

Mademoiselle la Rédactrice,

Pour répondre à la demande qui m'a été faite, je vous envoie ci-après les données relatives à la très forte augmentation du prix des denrées alimentaires, que, dans le cours de mes fonctions de dirigeante d'un grand hôtel, j'ai observée ces dernières années.

Cette augmentation, nous l'avons constatée très forte aussi dans le prix des marchandises de la branche textile et dans celle du combustible.

Voici les prix que nous payons actuellement comparés à ceux de 1935 pour les marchandises les plus nécessaires dans le ménage. Nos fournis-

seurs, les mêmes qu'en 1935, peuvent en donner la preuve.

Denrées alimentaires 1935	1940	Augmentation en %
Farine	fr. 30.—	fr. 55.— les % Kg. 83 %
Pâtes (macaronis etc)	„ 44.—	„ 85.— „ 93 %
Riz	„ 33.—	„ 55.— „ 66 %
Sucre (poudre)	„ 25.—	„ 66.— „ 164 %
Sucre (moreaux)	„ 38.—	„ 80.— „ 115 %
Huile	„ 95.—	„ 210.— „ 121 %
Savon mou	„ 89.—	„ 76.— „ 92 %
Thé	„ 5.80	„ 7.80 le Kg. 34 %
Café	„ 2.60	„ 8.10 „ 19 %

Toiles, coton	augmentation 25 %
Toiles, fil	„ 50 %
Laines	„ 65 %
Charbon (Coke)	Fr. 55.50] Fr. 106.— la tonne

Ces marchandises achetées pour la plupart dans les pays à change dévalué sont arrivées à la frontière suisse à des prix peu ou pas augmentés grâce à la capacité d'achat du franc suisse.

L'augmentation exagérée des droits d'entrée fait de la Suisse le pays où les denrées alimentaires sont les plus chères.

Voici les tarifs de quelques produits qui m'ont été remis de source sûre, comparés à ceux d'un certain nombre d'années en arrière.

	1921	actuellement
Thé en caisse	Fr. 50.— par % Kg	Fr. 100.— 100 %
Café	„ 5.—	„ 50.— 900 %
	1928	
Huile	„ 10.—	„ 68.— 700 %

Nous constatons d'autre part, ainsi que l'a relevé l'Alliance des Sociétés Féminines dans sa requête aux membres des Chambres Fédérales, que la bière est restée intouchable ; l'impôt depuis 1936 n'a pas augmenté, il est resté à Fr. 12.— par hl. alors que le programme financier élaboré

en 1936 permet aux Chambres Fédérales d'augmenter cet impôt à Fr. 21.— l'hl. Et que penser des facilités accordées aux vins étrangers au détriment de ceux du pays ? Près de 1.000.000 de hl. pénètrent dans les milieux les plus modestes grâce à leur prix bon marché.

Alors que le problème de nos finances se pose angoissant devant le peuple suisse, que le fisc cherche avidement de nouvelles ressources, que le prix de la plupart des aliments de première nécessité augmente dans des proportions considérables, contrairement à l'article 29 de la Constitution qui veut que ceux-ci soient à l'abri des charges fiscales, il est inadmissible que les produits d'origine étrangère bénéficient de la protection de nos autorités. Des mesures s'imposent afin que cesse ce scandale.

Il n'y a pas seulement la question de l'apport de plusieurs dizaines de millions de francs qui entre en ligne de compte, mais aussi et surtout la répercussion qu'aurait une augmentation du prix de la bière sur la consommation des produits de chez nous, lait, jus de fruits de nos vignes et de nos vergers.

« On raconte que les Anglais ont payé leur guerre au moyen de l'impôt sur l'alcool » écrivait une plume autorisée. La chope de bière y coûte 6, 8 et 10 pence et les boissons distillées 12 fois plus cher que chez nous. Par contre les aliments ont peu ou pas augmenté, des « milk bar » se dressent dans tous les coins de rue et le kilo de beurre coûte Fr. 2.50 de notre monnaie.

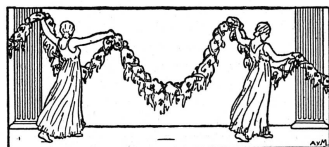
Faut-il renoncer à voir passer l'intérêt général avant les intérêts privés ? Grave question si l'on en considère le côté spirituel et moral.

E. K.

transmettre la culture à la génération de demain, et qui pourront utiliser les loisirs forcés de la captivité pour se préparer à leur tâche future ou pour se perfectionner.

Le Bureau a le ferme espoir que d'autres Gouvernements ayant échappé aux horreurs de la guerre suivront l'exemple du Gouvernement fédéral suisse. Il espère aussi que les associations du personnel enseignant, les éducateurs et les intellectuels en général voudront bien donner de façon tangible leur appui à l'aide humanitaire entreprise par le Bureau, apportant ainsi un aide et un réconfort spirituels à leurs collègues qui, après avoir fait leur devoir envers leur patrie, souffrent d'en être séparés.

(Communiqué par le Bureau International d'Education).



A travers les Sociétés

A l'Institut National genevois.

La section de littérature, dans sa séance du 16 avril, présidée par Mme Cuchet-Albaret, nous présentait un programme particulièrement intéressant au point de vue féminin. En effet, tous les participants actifs étaient du « sexe faible ».

La conférencière, Mme Alice Wibl, Dr. ès-

lettres, nous exposa avec une bonhomie, une simplicité charmante, comment, à l'aide de jeux dramatiques, elle tente de développer chez les enfants le goût de l'étude des mœurs antiques. Elle montra par quels procédés on peut transformer une intrigue sans date pour lui donner le cachet de l'ancienne Rome. Elle cita abondamment les cinq pièces qu'elle a composées pour ce répertoire et qui sont inédites. Il eût peut-être été plus clair de lire quelques scènes ou fragments de scènes, plutôt que de faire allusion à des pièces que la plupart des auditeurs ne connaissent pas. Ces comédies sont destinées à être interprétées uniquement par des adolescents, c'est pourquoi elles ne comportent pas de longs dialogues, mais des situations comiques, des types aux caractères tranchés, facilement accessibles à la jeunesse.

Pour illustrer cette captivante conférence, un groupe de jeunes filles, élèves de Mlle Gabrielle Combes, interpréta avec une gaieté et un plaisir évident une pantomime cocasse : *Les remèdes sont souvent pires que les maux*, où tous les moyens en honneur dans la Rome antique, depuis les feuilles de chou, jusqu'aux incantations des magiciens, sont employés sans succès pour soulager un malheureux souffrant d'une rage de dent ; puis une farce *Les jeux du cirque*, dans laquelle un barbier maladroît coërche, au propre et au figuré, son client Barbacus, obligé de se faire raser en toute hâte, pour empêcher sa femme d'aller parier aux courses.

Ces jeux dramatiques doivent, selon l'idée de

LE BULLETIN

du Conseil International des Femmes rend compte des activités et défend les intérêts féminins à travers le monde ; paraît en trois langues : français, anglais et allemand.

Prix de l'abonnement annuel : Fr. 4.50 suisses.

On s'abonne au Bureau Central du C.I.F., 112, rue du Commerce, Bruxelles ou chez Mlle le Dr Renée Girod, 10, rue Charles Bonnet, Genève.

SÉRÉ

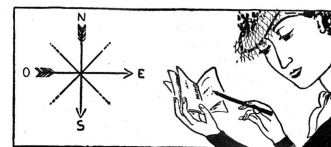
Le pot : 0.20 cts.

Mme Wibl, pouvoir s'interpréter sans accessoires ni décors, indifféremment par des filles ou des garçons selon les classes dont on dispose, le port du masque facilitant les travestis et les rôles âgés. Le procédé est ingénieux, il développe l'imagination, le scrupule du détail exact et le goût de la lecture.

Les masques, copiés d'après l'antique, avaient été remarquablement exécutés par Mlle Renée Gaillard.

La mise en scène, réglée avec beaucoup d'intelligence et d'adresse par Mlle Gabrielle Combes, contribua à donner à cette soirée un charme tout particulier de naturel et de bonne grâce.

MARIEL.



Carnet de la Quinzaine

Mardi 14 mai:

LAUSANNE : Association pour le Suffrage féminin. Lycéum-Club, 12, Etraz, 20 h. 30 : Assemblée générale annuelle : Partie administrative. — *Notre neutralité*, conférence publique et gratuite, par M. G. Wagnière, ancien ministre de Suisse à Rome.

Id. : GENEVE : Service Social Volontaire, 22, rue Etienne-Dumont, 20 h. 30 : Assemblée générale : Partie administrative. — *Le statut juridique de la femme*, conférence par Mlle Alice Arnold, Dr. en droit.

Judi 16 mai:

LA CHAUX-DE-FONDS : Groupe suffragiste, Cercle du Sapin, 20 h. 15 : *Le vote des femmes en Suisse, réponse au Conseil d'Etat*, conférence par Mlle Gourd (Genève).

Vendredi 17 mai:

GENEVE : Section sociale du Lycéum-Club, rue des Chaudronniers, 1, 17 h. 30 : *Le Service complémentaire féminin*, causerie par Mlle G. Wagnière. Entrée 1 fr.

Samedi 18 et Dimanche 19 mai:

NEUCHÂTEL : Aula de l'Université. XXIX^e Assemblée générale de l'Association suisse pour le Suffrage féminin. (Voir plus haut le programme détaillé).

Dimanche 19 mai:

GENEVE : Soroptimist-Club, campagne la Marjolaine, près Chambésy. Dès 16 heures, réunion de printemps. Récitations par M. le prof. Baroz. Thé : 1 fr. 50.

Judi 23 mai:

LAUSANNE : Commission d'éducation de l'Alliance de Sociétés féminines suisses, Studio d'émissions radiophoniques, 18 h. : *Enraciner l'enfant dans le passé*, causerie en français par Mme Hegg-Hoffet, Dr. en philosophie (Berne).

Pour la publicité dans le MOUVEMENT, s'adresser à Mme Lépine, 10, rue des Délices, Genève.

ON CHERCHE

FAMILLES ET PENSIONS A LA CAMPAGNE qui accueilleraient pour un prix modéré des **MÈRES DE FAMILLE** pour séjours de 15 jours

Adresser les offres par écrit au Comité des Vacances pour Mères de Famille, 22, rue Etienne Dumont, Genève.



La Maison de la Laine et de tous les tricotages

TRICOTEUSE DE LA MADELEINE

1, rue du Vieux-Colège - Genève

(côté Poste) Tél. 4.59.91

Explications gratuites de Mme V. Renaud

Imp. P. RICHTER, rue Alf.-Vincent, 10

Petit Courrier de nos Lectrices

Jacqueline S. à plusieurs. — Sans doute d'autres lectrices de notre journal ont-elles été comme moi douloureusement impressionnées en voyant des portraits de féministes norvégiennes paraître après tant d'autres en première page, en hommage à celles qui luttent vaillamment pour l'indépendance de leur pays... J'ai à cette occasion feuilleté la collection du Mouvement, la rédaction n'ayant jamais manqué de nous faire saluer ainsi les héroïnes de la lutte pour l'indépendance et la liberté au fur et à mesure que leur nation, était attaquée : après les Tchèques, les Polonaises ; après les Polonaises, les Finlandaises ; et maintenant les Norvégiennes... Quand on a suivi, ne fût-ce que de loin, ces Congrès féministes internationaux, dont les plus vaillantes participantes sont ainsi, les unes après les autres, victimes de l'agression, on ne peut que se demander avec angoisse : « A qui le tour, la prochaine fois ?... »

Une vieille suffragiste à Henriette (N° 567). — Tout à fait d'accord avec vous sur l'urgence de prendre en main la défense de ce métier de concierge si mal rétribué, et aussi de protester efficacement contre les logements malsains qu'on octroie à ces femmes, même dans des constructions neuves. Mais ne croyez-vous pas que si les femmes volaient chez nous, il y a belle lurette qu'une loi aurait été adoptée à cet effet ?

Néophyte. — Le Grand Conseil vient de nous refuser le droit de vote, c'est entendu, mais il y a encore la votation populaire. Si celle-ci aboutit en notre faveur, que pourrions-nous faire d'utile avec ce nouveau droit ? On me répond : élire le

Grand Conseil et le Conseil d'Etat. Or, ça ne m'intéresse pas, car c'est de la politique. Ce qui m'intéresse, c'est de savoir comment je pourrais voter pour une meilleure situation des femmes et des enfants. Qui veut me renseigner ? merci d'avance.

Henriette à celles qui pourraient se décourager. — Comme nombre des lectrices de ce journal, sans doute, j'ai été attristée et déçue par le vote négatif du Grand Conseil de Genève sur le vote des femmes. Mais pas découragée. Et je tiens à relever certains petits faits qui me paraissent symptomatiques : la présence à la tribune du Grand Conseil d'une classe de jeunes filles avec leur directrice ; celle de jeunes gens suffragistes convaincus ; des conversations entendues le lendemain dans un tram, et qui prouvaient le fausseté de l'assertion que les femmes ne veulent pas voter, etc., etc.... Savez-vous que je dirai même, si paradoxal que cela puisse paraître, que ce vote négatif, si injustifié, a été bon pour notre cause, en stimulant l'intérêt de femmes, qui ne sont peut-être pas dans le courant de la vie des suffragistes très ferventes, mais qui ont été vraiment indignées d'être ainsi traitées, alors qu'elles ont conscience de ce que nous représentons, et cela chaque jour davantage, dans la vie du pays !

Une contribuable qui réfléchit. — Le samedi 27 avril, le Grand Conseil genevois s'est prononcé contre le vote des femmes. Et le lundi 29 avril, par le premier courrier, nombre d'entre nous recevaient leur bordereau vert de contribuable... N'y a-t-il pas là une coïncidence que n'ont certes pas voulue nos autorités fiscales, mais qui pousse à des constatations frappantes sur l'équité de notre système soi-disant démocratique ?

Achetez les timbres-poste du Don National et de la Croix-Rouge

Timbre de 5 ct. : Monument Winkelried ;
timbre de 10 ct. : Monument de la bataille de Giornico ;
timbre de 20 ct. : Monument de la bataille de Calven ;
timbre de 30 ct. : Monument des Rangiers (1914-1918).

En vente dès maintenant jusqu'au 15 août



POMPES FUNÈRES OFFICIELLES

de la Ville de Genève, Plainpalais et Petit-Saconnex

5, rue de l'Hôtel-de-Ville, 5, au 1^{er}

Téléphone : 4.32.85 (permanent)

EN CAS DE DÉCÈS

s'adresser au téléphone de suite à l'adresse ci-dessus
FORMALITÉS GRATUITES